RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE)

2S Innovation
Société par Actions Simplifiée (SAS)
Capital social : 1000€
Siège social : 4 Rue d'Aligny - 78340 Les Clayes-Sous-Bois
RCS Versailles 933 596 363

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société 2S Innovation s'est réunie le **1er avril 2025**, à **18 heures**, à **4 Rue d'Aligny - 78340 Les Clayes-Sous-Bois**, sur convocation de la Présidente, en vertu des dispositions légales et statutaires. La séance est ouverte par **Céline Teixeira**, Présidente de la société, qui préside la réunion.

Les associés présents ou représentés sont :

- **Céline Teixeira** : 50 actions (50% du capital social).
- **Edgar Cristiano Pires Sarmento** : 50 actions (50% du capital social).
  Total des actions représentées : 100 actions.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est convoquée pour délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour :

---

1. Cession d'actions entre associés :

La Présidente expose que :
Dans le cadre de la réorganisation de la répartition du capital, il est proposé à l'Assemblée de céder **une action** détenue par **Céline Teixeira** au profit de **Edgar Cristiano Pires Sarmento**, afin que ce dernier devienne détenteur de **51%** du capital social de la société. Cette cession permettra d'équilibrer la répartition des actions entre les deux associés, conformément à l'accord des parties.

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente, l'Assemblée Générale Extraordinaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la cession de **1 action** détenue par **Céline Teixeira** à **Edgar Cristiano Pires Sarmento**, et ce, afin que ce dernier détienne **51 actions** de la société (soit 51% du capital social).
- La nouvelle répartition du capital social est donc la suivante :
  - **Céline Teixeira :** 49 actions (49% du capital social).

- **Edgar Cristiano Pires Sarmento :** 51 actions (51% du capital social).

L'Assemblée autorise également la mise à jour des registres de la société pour refléter cette cession d'actions.

---

2. Transformation de la société de SAS en SARL :

La Présidente présente le projet de transformation de la société 2S Innovation, actuellement sous forme de Société par Actions Simplifiée (SAS), en **Société à Responsabilité Limitée (SARL)**, et rappelle les avantages et la nécessité de cette transformation pour une meilleure gestion de la société.

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale Extraordinaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la transformation de la société **2S Innovation** en **Société à Responsabilité Limitée (SARL)**, conformément aux dispositions légales et aux statuts de la société.
- La transformation prendra effet dès l'enregistrement de la modification auprès du greffe du tribunal de commerce.

L'Assemblée décide de la modification des statuts de la société afin d'y intégrer les nouvelles règles applicables aux SARL.
Les nouveaux statuts, qui ont été préalablement présentés aux associés et approuvés, seront signés par les associés et déposés auprès des autorités compétentes.

---

3. Modification des statuts :

La Présidente présente les modifications des statuts nécessaires à la transformation en SARL, et notamment celles concernant :

- Le changement de forme juridique de la société.
- Les nouvelles modalités de gestion et de gouvernance.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, approuve les modifications des statuts, qui seront signées et déposées auprès du greffe du tribunal de commerce.

---

4. Questions diverses :

Aucune question diverse n'a été soulevée.

Clôture de l'assemblée :

L'Assemblée Générale Extraordinaire est levée à **19h30**. Le présent procès-verbal a été rédigé et signé par la Présidente et les associés présents.

Fait à Les Clayes-Sous-Bois, le 1er avril 2025.

La Présidente :
C[redacted]

Les Associés présents :

- **Céline Teixei**[redacted]

- **Edgar Cristiano Pires Sarmento :**

